Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250306-2025_DELIB_36-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION :
28/02/2025

DATE D'AFFICHAGE :
07/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 18
- Présents	: 17
- Absent	: 1
- Votants	: 17
- Pour	: 17
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

Objet :

Convention pour embellissement des postes de transformation

SECTEUR ENEDIS

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 mars à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSÉ, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, Mme Gaëlle PAYS, M. Bruno ÉTÉVÉ, M. Dominique CAMUS, M. Gérard LEFEBVRE, M. Didier FRANCOIS, M. Daniel CAVÉ

Était absent et excusé : M. Nicolas PLÉ

M. Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que l'autorité concédante, TE80 et le concessionnaire ENEDIS souhaitent améliorer le cadre de vie des habitants des communes membres de TE80, et ont décidé de mettre en place un partenariat visant à une meilleure intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans leur environnement.

La présente convention, a pour objet :
- De fixer le montant de la contribution du concessionnaire aux travaux relatifs à l'embellissement des postes de transformation ;
- De fixer la durée de l'accord passé entre TE80 et ENEDIS ;

Vu le contrat de concession signé le 26 juin 2020 entre ENEDIS et Territoire d'Energie Somme (TE80) ;
Vu la convention pour embellissement des postes de transformation pour les exercices 2021/2024 signée le 26/06/2020 ;

Considérant que ENEDIS et TE80 ont convenu des termes d'une convention pour embellissement des postes de transformation pour les exercices 2025/2028.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes de la convention entre ENEDIS et TE80 ;
- D'autoriser Monsieur le président à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;
- De charger Monsieur le Président de veiller à la bonne mise en œuvre des dispositions de cette convention.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président,

Franck BEAUVARLET

Territoire d'Energie Somme
REPUBLIQUE FRANÇAISE